

ladom.fr

Responsable de la publication :

Florence Svetecz,
directrice générale par intérim

Responsable de l'éditorial :

Laura Bourgninaud,
directrice de cabinet et de la communication
de LADOM

LADOM

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



La mobilité,
notre expertise

Édito

Être un opérateur de la mobilité en période de Covid est un défi qu'une fois encore les équipes de LADOM ont su relever, avec le soutien du ministère de l'Outre-mer et de la Direction du budget, et sous le regard bienveillant du Conseil d'Administration de LADOM.

Les données que vous trouverez dans ce bilan détailleront l'évolution tendancielle à la hausse de la majorité des dispositifs même si cette reprise n'atteignait pas encore fin 2021 le rythme ante Covid. Plus singulièrement, deux de nos dispositifs principaux connaissent une hausse encourageante : +20% pour le Passeport pour la Mobilité de la Formation professionnelle et +12% pour le Passeport pour la Mobilité des Études.

Au cœur de l'été a eu lieu la réforme de l'Aide à la Continuité Territoriale, permettant : l'extension de l'accès au dispositif d'aide obsèques pour les frères et les sœurs et dans le cadre d'une dernière visite à un proche. La création d'un dispositif spécifique en faveur de trois nouveaux publics, les doctorants et post-doctorant, les artistes et acteurs culturels et les jeunes espoirs sportifs, a vu le jour. Il a également été décidé d'harmoniser le montant de l'aide aux déplacements selon le territoire.

A l'automne, en présence du Ministre des Outre-mer un nouveau partenariat avec Pôle emploi a été signé renforçant notre complémentarité au service de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi d'outre-mer. Cette coopération renouvelée vise également à favoriser le retour des bénéficiaires dans leur région d'origine, à l'issue de leur formation. Nous prévoyons pour cela, de renforcer les actions de formation répondant directement à des besoins des territoires ultramarins. Mais aussi de diversifier notre offre en proposant notamment des formations dont une partie du parcours est effectuée dans le territoire d'origine ou encore en proposant des formations avec une durée plus courte.

Florence Svetecz, directrice de LADOM par intérim.



SOMMAIRE

ACTIVITÉ ET PRODUCTION

6

PASSEPORT POUR LA MOBILITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ACTIVITÉ
PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES
BUDGET ENGAGÉ

12

PASSEPORT POUR LA MOBILITÉ DES ÉTUDES

ACTIVITÉ
PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES
BUDGET ENGAGÉ

14

L'AIDE À LA CONTINUITÉ TERRITORIALE (Dispositif classique et spécifique)

ACTIVITÉ
PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES
BUDGET ENGAGÉ

16

L'AIDE À LA CONTINUITÉ TERRITORIALE (Dispositif funéraire)

ACTIVITÉ
BUDGET ENGAGÉ

18

RESSOURCES HUMAINES

22

FINANCEMENTS

À PROPOS DE LADOM



LADOM (L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité) est l'acteur majeur des mobilités des résidents des outre-mer au service du développement économique, social et culturel de leur territoire. Elle a pour mission originelle et prioritaire la qualification, la professionnalisation et l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi au travers de parcours de formation en mobilité. Ceci afin de lutter contre le chômage, et participer au développement des compétences, au bénéfice des acteurs économiques locaux.

L'Agence pilote également, dans le cadre de la continuité territoriale, plusieurs dispositifs de mobilité. Dont l'un au profit des étudiants dont la filière est saturée ou inexistante sur place et qui, pour ces raisons, souhaitent poursuivre leur parcours en dehors de leur territoire de résidence. L'autre au profit des résidents souhaitant se rendre en France hexagonale pour raisons personnelles/professionnelles.

LADOM est financée par l'État (ministère des Outre-mer et ministère en charge du Budget), par les collectivités d'outre-mer et par l'Union Européenne via le Fonds Social Européen (FSE).

Afin d'assurer un service de proximité, LADOM dispose d'un réseau étendu de près de 150 collaborateurs répartis dans les 5 départements d'outre-mer ainsi que sur l'ensemble de l'Hexagone.

LADOM EN QUELQUES CHIFFRES

LA MOBILITE, NOTRE EXPERTISE



FORMATION / EMPLOI

Permettre aux demandeurs d'emploi ultramarins de monter en compétences et trouver plus facilement un emploi.

Les dispositifs afférents :

- Passeport pour la Mobilité de la Formation Professionnelle (PMFP)
- Déplacements liés à des oraux de concours
- Déplacements liés à une prise de poste (CDI/CDD + de 6 mois)



ÉTUDES

Accompagner les étudiants ultramarins dans la poursuite de leurs études supérieures.

Les dispositifs afférents :

- Passeport pour la Mobilité des Etudes (PME)
- Passeport pour la Mobilité en Stage Professionnel (PMSP)
- Cadres d'avenir Mayotte



VOYAGE

Favoriser les déplacements des Ultramarins en France hexagonale.

Les dispositifs afférents :

- Aide à la Continuité Territoriale (grand public)
- Aide à la Continuité Territoriale (artistes et acteurs culturels, jeunes espoirs sportifs et doctorants/post doctorants)
- Aide la Continuité Territoriale (familles endeuillées)



~
150
COLLABORATEURS

18
SITES
LADOM

6 EN OUTRE-MER

12 DANS
L' HEXAGONE
Dont 1 siège à Paris



ACTIVITÉ &
PRODUCTION

PASSEPORT POUR LA MOBILITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Passeport pour la Mobilité de la Formation Professionnelle (PMFP) s'adresse aux demandeurs d'emploi résidant en outre-mer, désireux d'accéder à une formation en mobilité en raison de la saturation ou de l'inexistence de la formation souhaitée dans leur territoire de résidence. Il se caractérise par une prise en charge, sous conditions de ressources, des dépenses liées à la mobilité.

ACTIVITÉ



+ 1 529

DEMANDEURS D'EMPLOI
ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE FORMATION
EN MOBILITÉ

+ 1 583

ACTIONS DE FORMATION
ONT ÉTÉ FINANCÉES PAR LADOM

79%

TAUX DE RÉUSSITE
AUX DIPLÔMES ET
CERTIFICATIONS

64%

TAUX D'INSERTION
(des répondants)
constaté à 6 mois après
la fin de leur formation

+ 9%

TAUX DES DÉPARTS (DE FORMATION) ANTICIPÉS

RÉPARTITION DES ACTIONS DE FORMATION

PAR DOMAINE PROFESSIONNEL

	ACTIONS DE FORMATION	%
Santé, paramédical	296	18,7 %
Transport, logistique	255	16,1 %
Travail social	178	11,2 %
Tertiaire de bureau : secrétariat, comptabilité, gestion	144	9,1%
Tertiaire spécialisé	105	6,6 %
Hôtellerie, restauration, tourisme	66	4,2 %
Commerce et distribution	63	4,0 %
Mécanique, automatismes	59	3,7 %
Électricité, électrotechnique, électronique	57	3,6 %
Production alimentaire, cuisine	56	3,5 %
Bâtiment : équipements et finitions	55	3,5 %
Bâtiment : gros œuvre, génie civil, extraction	39	2,5 %
Techniques graphiques, impression, communication	39	2,5 %
Sécurité	37	2,3 %
Arts appliqués, arts du spectacle	33	2,1 %
Structures métalliques, travail des métaux, fonderie	25	1,6 %
Nettoyage, assainissement, environnement	19	1,2 %
Services à la personne	18	1,1 %
Agriculture, élevage, pêche	15	0,9 %
Travail des matériaux, industries de process, laboratoires	11	0,7 %
Enseignement, recherche, formation, justice	9	0,6 %
Textile, habillement, cuir	3	0,2 %
Travail du bois	1	0,1 %
TOTAL	1583	100 %

> **18,7 %**
SANTÉ,
PARAMÉDICAL

> **16,1 %**
TRANSPORT,
LOGISTIQUE

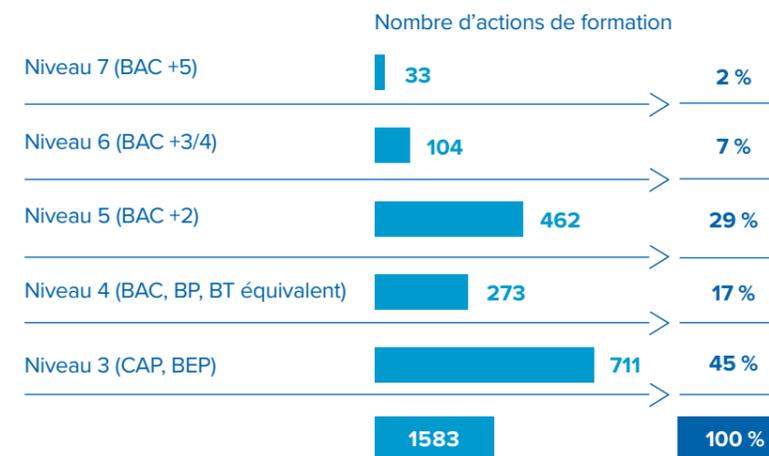
> **11,2 %**
TRAVAIL SOCIAL



PAR PROGRAMME

Marché formation emploi (MFE)	678
Programmes régionaux pour la formation professionnelle (PRFP) DOM	243
Filière sanitaire et sociale	173
Contrats en alternance	160
Actions partenaires	138
Stages pratiques	128
Programmes régionaux pour la formation professionnelle (PRFP) HEXAGONE	63
TOTAL	1583

PAR NIVEAU DE FORMATION ATTEINT



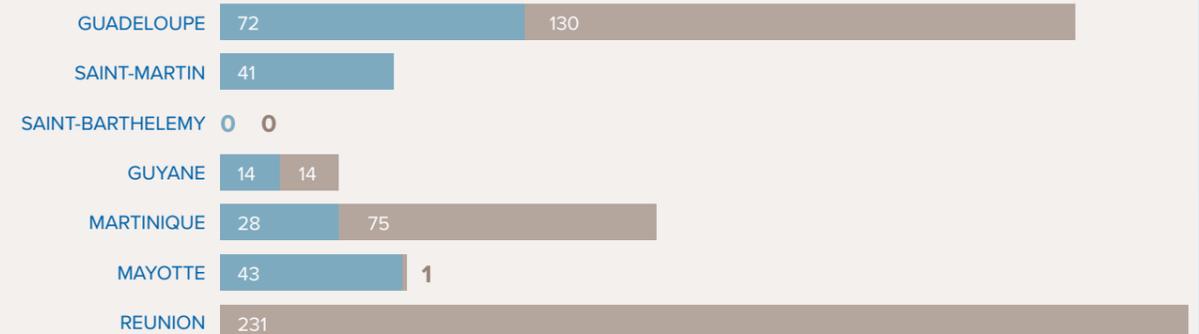
! Outre le Passeport pour la Mobilité de la Formation Professionnelle, une prise en charge par LADOM est également possible, sous certaines conditions, dans le cadre des déplacements des Ultramarins liés à un emploi.

Voyages liés à une prise de poste (CDI/CDD de + de 6 mois)

TOTAL 198

Voyages liés à des oraux de concours

TOTAL 451



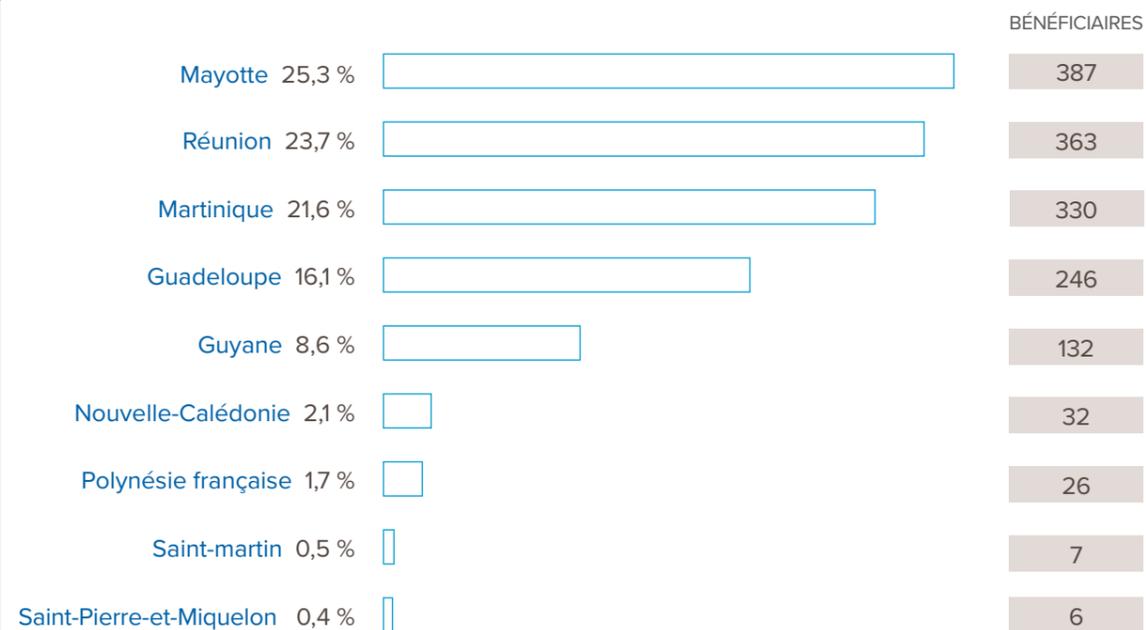
PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION

18-25 ans : **68%** | 26-35 ans : **21%** | 36 ans et plus : **11%**



ÂGE MOYEN
∨
26 ans

REPARTITION PAR TERRITOIRE



LADOM ET LE SMA, UN PARTENARIAT HISTORIQUE

145 jeunes originaires des outre-mer inscrits comme volontaires au SMA (Service Militaire Adapté) ont bénéficié d'une formation en mobilité par le biais de LADOM.

Collectivité d'origine	RÉUNION	MAYOTTE	GUADELOUPE	MARTINIQUE	NOUVELLE-CALÉDONIE	GUYANE	POLYNÉSIE FRANÇAISE
Réal. 2021	46	31	19	19	15	11	4
TOTAL	145						

BUDGET ENGAGÉ

POUR LE FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

10,7 M€

ÉTAT

Dont 1,9 M€ affectés au transport des bénéficiaires du dispositif

2,3 M€

COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

REPARTITION PAR DEPARTEMENT D'OUTRE-MER

1,06 M€

MAYOTTE

771 290 €

GUADELOUPE

536 495 €

MARTINIQUE

ACTIVITÉ & PRODUCTION

PASSEPORT POUR LA MOBILITÉ DES ÉTUDES

Le Passeport pour la Mobilité des Études (PME) s'adresse aux étudiants (boursiers et non boursiers) âgés de moins de 27 ans résidant en outre-mer et désireux de se rendre en France hexagonale ou dans un autre territoire d'outre-mer afin de poursuivre leurs études en raison de l'inexistence ou de la saturation de la filière dans leur collectivité. Il se caractérise par une prise en charge annuelle, sous conditions de ressources, du trajet aérien aller et retour entre la collectivité d'origine et le lieu d'études, pendant toute la durée des études.

ACTIVITÉ

+ 8 634

ÉTUDIANTS ONT BÉNÉFICIÉ DU DISPOSITIF

Pour se rendre sur le lieu de leurs études (aller et renouvellement aller)

+ 14 616

TRAJETS EFFECTUÉS ALLERS & RETOURS

PART DE L'ACTIVITÉ PAR TERRITOIRE D'OUTRE-MER

€ 83,6 %
DES BÉNÉFICIAIRES DU DISPOSITIF SONT BOURSIERS D'ÉTAT

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

	BÉNÉFICIAIRES	%	
Mayotte	3613	42 %	
Guadeloupe	1521	18 %	
Réunion	1409	16 %	
Martinique	1274	15 %	
Guyane	538	6 %	
Saint-Martin	279	3 %	
TOTAL	8 634	100 %	TOTAL

ENGAGÉ PAR L'ÉTAT

BUDGET ENGAGÉ

	PAR TERRITOIRE	COÛT MOYEN DU BILLET
Mayotte	5 846 773 €	929 €
Guadeloupe	1 464 013 €	482 €
Réunion	1 312 357 €	540 €
Martinique	993 991 €	441 €
Guyane	436 023 €	504 €

10,05 M€

Deux autres dispositifs de mobilité s'adressent aux étudiants :

- Cadres d'avenir dédié aux étudiants Mahorais.
- Le Passeport pour la Mobilité en Stage Professionnel (PMSP) pour les étudiants ultramarins dont le référentiel de formation nécessite la réalisation d'un stage en dehors de leur résidence habituelle permet de prendre en charge, sous conditions, le billet d'avion (A/R) des étudiants concernés.

CADRES D'AVENIR

POUR MAYOTTE

82 ÉTUDIANTS BÉNÉFICIAIRES

PASSEPORT

POUR LA MOBILITÉ EN STAGE PROFESSIONNEL

162 ÉTUDIANTS BÉNÉFICIAIRES

73	Mayotte
62	Martinique
16	Guadeloupe (St-Martin / St-Barthélemy : 0)
10	Guyane
1	Réunion
162	TOTAL

TOTAL

ACTIVITÉ & PRODUCTION

L'AIDE À LA CONTINUITÉ TERRITORIALE (dispositif classique)

L'Aide à la Continuité Territoriale (ACT) s'adresse aux résidents d'outre-mer (sans limite d'âge), désireux de se rendre en France hexagonale. Il se caractérise par l'octroi, sous conditions de ressources, d'un bon de réduction valable (avant le 31 décembre de l'année en cours) auprès d'une agence de voyage ou d'une compagnie aérienne partenaire. Le montant de ce bon dépend du territoire de résidence.

ACTIVITÉ

+ 8 589

BONS DE CONTINUITÉ TERRITORIALE UTILISÉS

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

NOMBRE DE BONS DE CONTINUITÉ TERRITORIALE UTILISÉS PAR TERRITOIRE D'OUTRE-MER

> NOUVEAU

En juillet 2021, un dispositif d'aide à la continuité territoriale a été mis en place spécifiquement pour 3 publics : les jeunes espoirs sportifs, les artistes et acteurs culturels et les doctorants/post-doctorants.

Ces publics ne sont pas concernés par le délai de carence de 3 années pleines entre chaque demande.

En 2021, l'aide a profité à 2 Guyanais (1 doctorant et un sportif).

! La réforme de juillet 2021, a notamment eu pour effet à La Réunion une augmentation très conséquente du nombre de bons utilisés passant de 50 en 2020 à 3452 en 2021.

Réunion	3452
Guadeloupe	1829
Martinique	1782
Mayotte	870
Guyane	595
Saint-Martin	61
TOTAL	8 589

BUDGET ENGAGÉ

2,77 M€

BUDGET TOTAL BONS RÉALISÉS

VALEUR MOYENNE D'UN BON ACT

(Aide à la Continuité Territoriale)

RÉUNION 1 242 720 € → 360 €

GAUDELouPE 488 280 € → 267 €

MARTINIQUE 472 815 € → 265 €

MAYOTTE 378 835 € → 435 €

GUYANNE 178 290 € → 300 €

SAINT-MARTIN 16 470 € → 270 €

ACTIVITÉ & PRODUCTION

L'AIDE À LA CONTINUITÉ TERRITORIALE (dispositif funéraire)

ACTIVITÉ

Mises en place en 2018, l'aide obsèques et l'aide au transport de corps permettent d'accompagner des familles endeuillées.

+ 180

AIDES OBSÈQUES

+ 9

AIDES AU TRANSPORT DE CORPS



AIDE OBSÈQUES*



AIDE AU TRANSPORT DE CORPS

DOSSIERS VALIDÉS					MONTANT ENGAGÉ
76	4	LA RÉUNION	24 320 €	4 000 €	
43	0	MARTINIQUE	10 685 €	0 €	
37	4	GUADELOUPE	9 185 €	3 925 €	
11	1	GUYANE	2 160 €	1 000 €	
7	0	SAINT-MARTIN	2 129 €	0 €	
6	0	MAYOTTE	2 640 €	0 €	
0	0	SAINT-BARTHELEMY	0 €	0 €	
TOTAL	180		51 119 €	8 925 €	TOTAL

*Aide à la continuité territoriale pour obsèques ou dernière visite entre l'Hexagone et l'outre-mer, quel que soit le sens.

2019 2020 2021

	2019	2020	2021
AIDES OBSÈQUES	26	57	180
AIDE AU TRANSPORT DE CORPS	1	5	9

Le recours aux dispositifs d'aide à l'accompagnement des familles endeuillées a fortement augmenté depuis sa mise en place en 2018.



**BILAN
RESSOURCES
HUMAINES**

PLAFOND D'EMPLOI
ETP POUR 2021



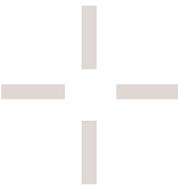
124,5

11,66

Contrats aidés hors plafond

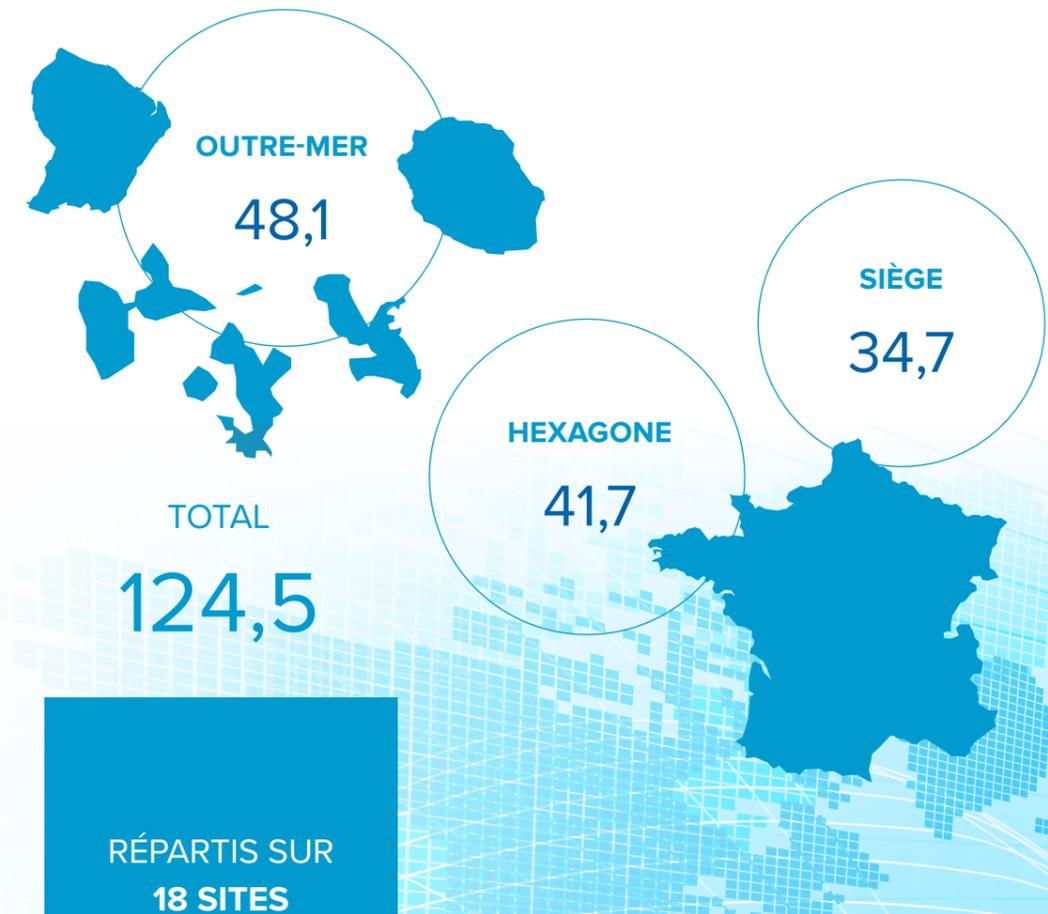
4,33

Volontaires en Service Civique
VSC



RÉPARTITION ANNUELLE DES **ETP** (en Équivalent Temps Plein)
PAR AFFECTATION GÉOGRAPHIQUE POUR 2021

Hors VSC



CHIFFRES AU 31 DÉCEMBRE 2021, EN PRÉSENT FIN DE MOIS

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE

CONTRAT DE DROIT PUBLIC	A	22
	B	43
	C	25
TOTAL	90	

CONTRAT DE DROIT PRIVÉ	CADRE	9
	MAITRISE	20
	EMPLOYÉ	27
TOTAL	56	



TOTAL DES CONTRATS

146

RÉPARTITION PAR CONTRAT

CDI 111 + 5 MOBILITÉS	PARCOURS EMPLOIS COMPÉTENCES 15
CDD 8	FONCTIONNAIRES 7

RÉPARTITION PAR SEXE

112 FEMMES

77 %

Âge moyen — 45 ans

Ancienneté moyenne — 11 ans

34 HOMMES

23 %

Âge moyen — 45 ans

Ancienneté moyenne — 9 ans

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AGENTS AYANT SUIVI AU MOINS UNE FORMATION EN 2021

	OUTRE-MER	SIÈGE	HEXAGONE
FEMMES	22	14	19
HOMMES	7	11	4
FORMATIONS	29	25	23
HEURES	936	365	263

TOTAL

1565
heures

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DÉTAILLÉE DES AGENTS

	F	H	FORMATIONS (F/H)	HEURES DE FORMATION (F/H)
Lyon	4		4	98,5
Nantes	3	1	4	28,5
Orléans	1		1	24
Colmar	1		1	24
Rouen	4	1	5	22,5
Limoges	1		1	21
Marseille	2		2	18,5
Lille	1	2	3	14,5
IDF	1		1	8,5
Toulouse	1		1	3
Réunion	12	2	14	643
Guadeloupe	6	1	7	223
Martinique	1	2	3	36
Guyane	2		2	17,5
Mayotte	1	2	3	17
Siège	14	11	25	365,5
TOTAL	55	22	77	1565

TOTAL

1565
heures

FORMATION DES AGENTS

77 Nombre d'agents ayant suivi au moins une action de formation en 2021

37 Nombre de sessions de formation réalisées en 2021

TOTAL

146 À ce chiffre, il faut ajouter 4 VSC et 5 mises à disposition

BILAN FINANCIER



COMPTE FINANCIER 2021

PRODUITS
35,7 M€

CHARGES
33,1 M€

Soit un excédent de

2 604 304,78 €

LADOM est financée par l'État (ministère des outre-mer et ministère en charge du Budget), par les collectivités d'outre-mer (collectivités territoriales, conseils régionaux et conseil départemental pour Mayotte) et par l'Union Européenne via le Fonds Social Européen (FSE).

La capacité de LADOM à mobiliser des financements de diverses origines est un atout majeur pour optimiser la performance de ses dispositifs.

20,8 M€	MINISTÈRE DES OUTRE-MER
10,2 M€	UNION EUROPÉENNE
2,6 M€	COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER
2,1 M€	AUTRES (dont 0,4 M€ reprises de provisions)
18,3 M€	CHARGES D'INTERVENTION
14,3 M€	CHARGES DE FONCTIONNEMENT
0,5 M€	DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATION, PROVISIONS

LES OPÉRATIONS EN 2021 pour compte de tiers (au bilan)

ACT	PME
SUBVENTION	
1,3 M€	9,6 M€
ENGAGEMENT COMPTABLE	
1,3 M€	9,6 M€
DÉCAISSEMENT (y compris les reliquats des exercices antérieurs)	
1,9 M€	9,7 M€